



Le CSE rejette le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants

Le CSE du 9 novembre avait à son ordre du jour le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Dans sa présentation la ministre de l'enseignement supérieur a largement utilisé le tirage au sort de l'an dernier pour justifier son projet de sélection à l'entrée à l'université ainsi que le taux d'échec à l'université, omettant soigneusement d'indiquer que la cause première de cet échec est dans les conditions faites aux étudiants et aux enseignants : amphithéâtres surpeuplés, salles de TD en nombre et en taille insuffisante.... comme conséquence des budgets d'austérité et de la LRU imposés à l'enseignement supérieur.

Plutôt que de créer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants, la ministre organise la sélection !

Dans sa déclaration la cgt-FO a expliqué : *« Tout le monde garde en mémoire le fait qu'à la fin du mois de juillet dernier, 65 000 nouveaux bacheliers se sont retrouvés sans affectation, faute de places dans les filières de leur choix.*

Il en restait, selon votre ministère, 3729 fin septembre, dont la plupart n'ont eu d'autre choix que d'abandonner la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur.

Face à cette situation pour le moins scandaleuse, plutôt que de créer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants, le dossier de presse remis le 30 octobre nous dit, je cite: « Si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut pas admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie. ».

S'il ne s'agit pas de sélection sur des critères aussi subjectifs que la motivation et le projet, il faudra alors qu'on nous explique. »

Un projet de loi qui prépare la dislocation du BAC

La FNEC FP-FO n'oublie pas que dans le même temps le ministre de l'Education engage la concertation sur la réforme du BAC pour introduire une part importante de contrôle continu contre des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes sur la base d'épreuves disciplinaires. Ce serait la fin du BAC comme diplôme national et comme premier grade universitaire.

Pour Force Ouvrière, le BAC, comme la licence est un grade universitaire, ils doivent le rester. Ils doivent le rester pour ouvrir droit à la poursuite d'études permettant d'obtenir des diplômes nationaux et qualifiants, reconnus dans le secteur privé au travers des conventions collectives comme dans la Fonction publique au travers des concours de catégories B ou A.

- **Abandon du projet de loi du 1^{er} cycle post bac - Abandon de toute forme de sélection pour l'accès au premier cycle universitaire**
- **Maintien du cadrage national des droits étudiants que constitue l'arrêté licence.**

Le CSE a donc émis un avis défavorable au projet de loi par 42 voix contre
Contre le projet : FO FSU ; CGT ; Solidaire ; FCPE ; UNEF ; UNL (42 voix)
pour : SNALC ; UNSA ; CFTD ; MEDEF (30 voix)
abstention : FAGE